Collège Eugène Fromentin de La Rochelle
Centre de documentation et d'information

Règlement du concours photo

«Quelle heure est-il? Les horloges de La Rochelle»

ARTICLE 1: OBJET

A l'occasion de l'opération **« la science se livre 2014 »** le Centre de documentation et d'Information du Collège Eugène Fromentin propose un concours photo sur le thème «**Le temps, Quelle heure est-il? … Les horloges de La Rochelle**»

Ce concours est ouvert aux collégiens, aux enseignants et au personnel travaillant au collège. La participation est gratuite.

ARTICLE 2: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les photographies devront obligatoirement respecter le thème du concours et être prises à La Rochelle.

Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits. L'auteur doit fournir l'autorisation des personnes présentes sur la photographie proposée, en même temps que la photographie.

Le Centre de documentation et d'Information du Collège Eugène Fromentin se réserve le droit de reproduction gratuit à des fins de communication et de documentation, et s'engage pour sa part, à respecter le copyright de l'auteur.

Une exposition des meilleures photos, retenues par un jury, sera présentée au Centre de documentation et d'Information du Collège Eugène Fromentin.

Aucune photo retouchée ne pourra être acceptée.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

ARTICLE 3: MODALITES DE PARTICIPATION

Une seule photographie par personne pourra être envoyée.

La photographie proposée ne devra pas peser plus de 6MO.

En aucun cas, la photographie ne pourra être retouchée à l'aide de logiciels.

Seuls les clichés envoyés par courriel à l'adresse :**cdi.c-ef-larochelle@ac-poitiers.fr**
ou déposés par clé USB au Centre de documentation et d'Information du Collège Eugène Fromentin pourront être pris en compte.

Le courriel et le dépôt devront obligatoirement préciser :
- le nom du participant,
- le prénom du participant,
- l'adresse exacte et complète du participant,
- le titre de la photographie envoyée,
- le lieu de la prise de vue,
- un numéro de téléphone.

Un accusé de réception sera envoyé ou remis à chaque participant.

Les clichés pourront être envoyés ou déposés jusqu'au **Vendredi 18 avril 2014 inclus. Toute participation après cette date ne pourra pas être prise en compte.**

ARTICLE 4 : VOTES ET CRITERES DE SELECTION

Toutes les photos conformes au présent règlement seront imprimées sur papier de qualité supérieure au format A4. Elles seront exposées du 5 au 16 mai 2014 au Centre de documentation et d'Information du Collège Eugène Fromentin.

Un jury composé de cinq personnes sélectionnera les 3 meilleures photos pour chacune des catégories de participant : Catégorie collégien 6e/5e, catégorie collégien 4e/3e, catégorie adulte.

Le jury sera composé de deux membres du personnel et de deux élèves du Collège Eugène Fromentin, et d'un photographe.

Le jury établira le classement final du concours photo et déclarera les résultats le vendredi 16 mai 2014, à l'occasion de la journée de la science. Il sera procédé à la remise des prix.

ARTICLE 5 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné uniquement à la gestion du concours photo 2014 organisé par le Centre de documentation et d'Information du Collège Eugène Fromentin.

Le responsable du traitement est le responsable du Centre de documentation et d'Information du Collège Eugène Fromentin.

ARTICLE 6 : PRIX ET REMISE DES PRIX

De nombreux lots sont à gagner.

La remise des prix sera organisée le 16 mai 2014 à l'occasion de la journée de la science, à la salle de conférence du Collège Eugène Fromentin.

Chaque candidat sera averti par e-mail et par affichage.